

FACTEURS EXPLICATIFS DE LA RESISTANCE DES FEMMES AUX MÉCANISMES DE DOMINATION

Chantal RONDEAU

"Nos hommes, les paysans
Sont le cul du monde
Et nous, et nous, nous sommes
La merde..." (1)

Traditionnellement, les Africaines ont manifesté leur résistance de différentes façons. Ainsi chez les Senufo du sud Mali, certaines femmes repoussaient le fiancé choisi par leur chef de famille, d'autres refusaient de préparer la nourriture par exemple pour les camarades venus travailler dans le champ du mari. Le moyen radical pour la femme mariée était le retour chez sa mère, ce qui obligeait son époux à envoyer des intermédiaires chez ses beaux-parents. Dans leur opposition, ces femmes ne proposaient pas un contre modèle de société. Elles ne remettaient pas en cause la totalité du mode de division sexuelle et sociale du travail, par exemple la complémentarité entre travaux féminins et masculins. Néanmoins l'histoire des villages (RONDEAU - 1980) indique que les rapports hommes/femmes ont influé sur une division du travail mouvante dans le passé et variable selon les villages.

Aujourd'hui "la femme est le chef de l'homme" disent les vieux senufo, c'est-à-dire que le monde est à l'envers. Pourtant le proverbe affirme que "l'homme, même petit est vieux", car l'enfant mâle possède

(1) Chant de femmes dans la région de Mopti (Mali) dans *Terre des femmes*, 1982 : 112.

un statut supérieur à la femme adulte". En fait, le proverbe dévoile une certaine vérité. "Les femmes n'ont pas plus d'importance aujourd'hui, mais elles ont moins de travail" (1), plus précisément moins de travail agricole, car le travail (fal) par excellence, est le travail des champs chez les hommes senufo.

Cette "amélioration" de la condition des femmes mariées, en particulier de celles qui n'ont pas atteint un âge avancé m'interroge et me porte à effectuer des comparaisons avec des Senufo d'autres régions et des gens de groupes culturels différents.

Beaucoup d'écrits démontrent que le rythme de travail des paysannes africaines s'accroît de plus en plus. Pourquoi chez les femmes de la région où j'ai enquêté (2), en est-il autrement ? Certaines personnes m'ont suggéré de prendre en considération le fait qu'il s'agit d'une société patrilinéaire à prédominance matrilineaire. Les formules d'opposition exposées au début ne sont pas propres à ces groupes. Il faut donc regarder le statut des femmes autrefois et voir par comparaison avec d'autres sociétés s'il n'existe pas des facteurs plus fondamentaux qui permettent d'expliquer une plus grande résistance des femmes aux mécanismes de domination.

Nous retenons comme objet d'étude les Senufo du sud Mali (région de Katiolo), les Senufo du village d'Odoro (région de Korhogo) (3), ceux du village de Karakpo (région de Bundiali), les Diula patrilinéaires du même village (4) (les deux derniers villages sont au nord de la Côte-d'Ivoire), les Gurmantche patrilinéaires de Piela, Kuri et Tangaye (5) situés à l'est de la Haute-Volta, et les Adiukru (6) patrilinéaires à prédominance matrilineaire du sud de la Côte-d'Ivoire.

(1) Enquête pour la thèse, informatrice n° 46, 10/03/1978.

(2) Des enquêtes effectuées en 1977-1978 dans la région de Kadiolo (sud Mali) d'autres plus récentes auprès de vingt-trois informatrices durant l'hivernage de 1982. Je profite ici de l'occasion pour remercier Madame Célestine Berté pour sa précieuse collaboration comme interprète et amie.

(3) Enquêtes en 1977 pour le BIT : Chantal Savignac, 1979 : 13 à 38.

(4) Enquêtes de 1975 à 1976 et de 1978 à 1979 pour l'ORSTOM et le Ministère ivoirien de la Recherche Scientifique : Xavier Le Roy, 1983.

(5) Enquêtes de 1976 à 1978 : Grace Hemmings-Capihan, 1981 : 1 à 21.

(6) Enquêtes dans les villages d'Orgaf et Cosrou : Aminata Traoré, 1981 et enquêtes dans les villages de Lopou, Derrimou et Orgaf : Catherine Rambaud, 1980.

Les comparaisons posent un problème de méthode, car si les enquêtes ont été effectuées à peu près à la même période, elles n'ont pas le même but, ni la même durée. Les chercheuses et chercheurs diffèrent par leur formation et leurs objectifs. Ceci étant dit, certaines données sont comparables, d'autres fournissent des pistes indicatrices.

Nous posons comme hypothèse dans cet essai que la matrilinearité constitue un facteur très secondaire. L'éclatement très avancé de la famille étendue, la non présence d'un projet de développement intégrateur des éléments mâles visant à développer des cultures de rentes, bref, l'isolement des paysans permettent aux femmes de répondre davantage aux mécanismes de domination que les hommes exercent sur elles par une série de contraintes.

1. SOCIÉTÉS PATRILINEAIRES ET SOCIÉTÉS MATRILINEAIRES

Rappelons d'abord la "différence qui existe entre sociétés patrilineaires et sociétés matrilineaires. Dans les premières, la filiation est comptée par les hommes et passe de père en fils... Chez les secondes, la filiation passe de mère en fille... Une femme est soumise à deux autorités, celle de son frère et du frère de sa mère d'une part, celle de sa mère et des soeurs de sa mère d'autre part" (1). Néanmoins, cela ne veut pas dire comme le souligne Françoise d'Eubonne (2) qu'il faut "établir un lien indéfectible entre la suprématie féminine et la lignée matrilineaire". Selon Evelyn Reed (1979), il existe plusieurs types de sociétés allant du clan maternel à la société patriarcale. L'analyse doit comporter aussi une perspective historique.

Pour Reed et d'Eubonne, "l'agriculture fut une découverte des femmes, demeura longtemps un travail exclusif de femmes" (3). Les deux auteurs ne s'entendent pas cependant sur la suite de l'histoire. Pour la première, dans certaines sociétés dites "primitives" du XIXe siècle et même du XXe siècle, les femmes ont conservé un statut fort intéressant. Pour la seconde, les sociétés de cette époque malgré l'extrême variété de la condition des femmes sont toutes patriarcales. Pour notre part, nous constatons au XXe siècle, dans la hiérarchie des pouvoirs

(1) Maurice Godelier, 1978 : 28-29.

(2) Françoise d'Eaubonne, 1977 : 210.

(3) D'Eubonne, *op. cit.* : 13.

existant, que les hommes possèdent toujours les plus essentiels. Néanmoins "plusieurs causes se combinent hiérarchiquement pour produire à la fois cet effort général de la domination masculine et la variation des formes de cette domination" (1). Plusieurs facteurs se complètent également et permettent de saisir les résistances des femmes à cette domination masculine.

L'héritage du passé, la tendance à la matrilinearité (2) influence-t-elle les résistances des femmes ? Chez les Senufo du Mali, les femmes étaient exclues de la chefferie de concession, de terre et de village, de la société d'initiation des hommes, société toute puissante. Cependant, la personne la plus âgée du matrilignage (femme ou homme) devenait la ou le responsable du matrilignage. Cette personne dirigeait les funérailles. Elle était avisée lors du mariage des filles du lignage, recevait parfois une partie de la compensation matrimoniale, réglait les problèmes d'adultère. Elle intervenait dans les relations entre époux et gérât les biens du lignage consommés surtout lors des funérailles. Il s'agit ici d'une vieille femme et d'une seule femme. Chez les Adiakru, les femmes âgées peuvent participer au conseil de famille et occuper la présidence. Néanmoins, les femmes en général "ne participent ni à l'assemblée politique, ni à l'exercice du pouvoir, ni à la guerre. Jamais législatrices, toujours sujettes à la loi, elles restent, comme les esclaves, des citoyennes partielles" (3).

Le divorce s'obtenait-il facilement chez les Senufo les plus influencés par la matrilinearité ? Nous avons constaté le contraire lors de nos enquêtes. Le divorce était plus difficile à obtenir là où les structures sociales étaient très perméables à la patrilinearité.

La filiation par les femmes chez les Senufo n'est pas synonyme de pouvoir féminin. Certes celles-ci peuvent compter davantage sur leur lignage maternel, néanmoins elles ont des devoirs plus prononcés envers lui. Ainsi, à Karakpo, "lors du décès d'une femme senufo, ses bovins et son argent sont dévolus à l'aîné de ses frères germains ou, sinon à son fils aîné ; les autres biens sont partagés entre les filles de la défunte. Chez les Diula patrilineaires, tous les biens d'une femme

(1) Godelier, *op. cit.* : 34.

(2) Le mot tendance s'impose, car le mode de filiation varie selon les villages.

(3) Harris Memel-Fotê, 1980 : 130.

sont répartis entre ses filles" (1). Cet exemple est éloquent. Au Mali, le ou la responsable du matrilignage recevait souvent la totalité de l'héritage des femmes du lignage.

2. LES SENUFO DU SUD MALI (REGION DE KADIOLO)

Pour comprendre les réactions des femmes de nos jours, il faut connaître non seulement leurs anciennes structures mais également avoir les données sociologiques et économiques nécessaires à l'analyse.

La région d'enquête au Mali, malgré son potentiel agricole, est de plus en plus pourvoyeuse de main-d'oeuvre. Les gens partent pour la Côte-d'Ivoire. Un peu plus de 50 % des migrants sont des hommes. Ceux-ci quittent le pays de nos jours avec leurs épouses, car celles-ci refusent de rester seules au village.

Cette région se caractérise par une très forte déstructuration sociale sans changements techniques significatifs. La famille étendue a éclaté parce que les dépendants ont refusé la soumission au chef de famille (*dalafolo*). Ils ont considéré qu'une gestion autoritaire détenue par un seul individu et une propriété collective (des terres, des céréales, du bétail, etc.) étaient incompatibles avec le désir de chacun, de chacune, de se procurer des biens nouveaux. La colonisation, en implantant le capitalisme, en créant des besoins, a offert la possibilité d'émerger, de se procurer de l'argent, de fuir l'autorité du chef de famille. Les jeunes femmes ont encouragé cet éclatement parce qu'elles considèrent qu'à l'intérieur d'une petite famille, elles peuvent davantage influencer le chef de famille, c'est-à-dire leur mari.

La région est moins productive qu'auparavant. Le coton est encadré par l'Etat mais de plus en plus délaissé. La principale richesse demeure le mil, les céréales dont les "surplus" servent "à payer l'impôt" et les biens de consommation devenus indispensables. Les exilés envoient chez eux des sommes assez importantes qui compensent en partie la baisse de la productivité.

La pratique de l'Etat malien au niveau des prix, des facilités de crédit pour l'achat de semences sélectionnées, d'engrais, de matériel plus sophistiqué ne motive pas les paysans et paysannes à produire da-

(1) Le Roy, *op. cit.* : 139.

vantage, d'autant plus que ces dernières ont encore moins d'argent pour se les procurer. La paysannerie hésite avec raison à s'endetter considérablement surtout que les avantages pour elle ne sont pas clairement démontrés (CISSE, DEMBELA - 1981).

La baisse de la pluviométrie et l'éclatement de la famille expliquent en partie la chute de la production agricole. Cet éclatement a créé "une multitude de foyers incapables de vivre de l'agriculture par l'utilisation des moyens traditionnels de travail" (1). Il faudrait plutôt s'associer pour se procurer la machinerie moderne, alors que les gens ont tendance à s'individualiser. Précisons qu'aucun projet, dit de développement n'existe dans cette contrée, sauf un projet suisse de reboisement.

3. QUELLES DIFFERENCES OBSERVONS-NOUS DANS LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES FEMMES ?

Autrefois les femmes senufo devaient cultiver exactement la même quantité de terres que leur mari sur le champ collectif, ce qui les obligeait à se réveiller plus tôt et à travailler tard la nuit pour vaquer à leurs tâches ménagères. Ses réserves privées de céréales devaient lui permettre de nourrir son mari et ses enfants durant une partie de l'année. Elles travaillaient beaucoup et ses biens personnels étaient très limités.

De nos jours, les femmes senufo veulent de plus en plus "travailler pour elles-mêmes" selon leur expression, c'est-à-dire avoir la maîtrise de leur temps et de leurs biens. Elles passent plus de temps au village. Elles travaillent à un rythme différent. Elles ont plus de temps pour leurs enfants. Elles partent vers 10 h 00 au champ et non plus à 6 h 00 comme auparavant. Elles disposent de deux à trois jours et non d'une journée comme autrefois sur une semaine traditionnelle de six jours pour leurs parcelles personnelles. Les femmes cultivent surtout du riz, des légumes, des condiments. Les jeunes femmes vendent elles-mêmes leurs récoltes au marché, ce qui auparavant était réservé aux femmes âgées. De plus en plus de femmes considèrent qu'elles ne doivent pas nourrir leur famille avec le produit de leurs lopins personnels, à l'exception des condiments.

(1) N.-V. Coulibaly, 1983 : 31.

La productivité agricole des femmes sur l'ensemble des terres n'a pas augmenté. Néanmoins elles cultivent davantage sur leurs parcelles personnelles car elles disposent de plus de temps et surtout elles conservent en grande partie leurs récoltes pour elles-mêmes.

Certaines ont beaucoup d'audace. Elles osent vendre le grain, que le mari leur donne pour la consommation, pour se vêtir. Elles préparent une journée sur deux les repas pour le mari qui se voit contraint ainsi à manger chez sa mère. Un certain esprit s'est développé chez ces paysannes qui refusent de travailler comme auparavant. Il faut souligner que les hommes sont séparés de leur famille, le mari est le chef du ménage. Il est seul face à sa femme et ce mari n'est pas intégré dans un projet de "développement", il est peu stimulé par l'Etat. Dans ces circonstances, il est plus facile pour l'épouse de négocier et d'obtenir davantage du mari.

Ainsi de plus en plus d'hommes acceptent maintenant d'aller chercher de l'eau en utilisant leur bicyclette. C'est pourtant une tâche dite féminine. Il ne faut pas croire que les maris se laissent faire. En fait, la relation devient de plus en plus conflictuelle. Ils continuent à payer l'impôt de leurs épouses. Cependant plusieurs maris refusent de les aider sur leurs champs personnels car ces parcelles ne leur rapportent rien. C'est ainsi qu'ils refusent de passer leur charrue sur les terres de leurs femmes. Pour le moment, ceci ne joue pas trop au désavantage de celles-ci, car peu nombreux sont les maris propriétaires de charrues.

De nos jours encore, comme disent les femmes senufo : "les hommes ont davantage de temps pour causer, parce qu'ils n'ont qu'un seul travail, c'est fini, pour eux, quand ils quittent les champs". Cela est d'autant plus vrai que les hommes consacrent moins de temps qu'autrefois au travail agricole. Le grand écart entre le temps libre des hommes et des femmes persiste. Néanmoins les jeunes femmes affirment que leur situation est bien meilleure actuellement, car elles disposent davantage de temps pour elles-mêmes.

Pour les femmes âgées, il en est cependant tout autrement. Les jeunes femmes refusent d'aider leur belle-mère. Les vieilles femmes sont souvent loin de leurs fils et de leurs filles. Ils sont en Côte-d'Ivoire, les filles sont mariées au loin. Ces mères âgées reçoivent de l'argent de leurs enfants éloignés, mais les hommes refusent souvent de travailler dans le champ des femmes. C'est ainsi qu'au temps des cultures,

nombreuses sont les vieilles penchées sur leur rizière. Il faut dire que plusieurs de ces femmes insistent pour maintenir une activité agricole, c'est leur fierté. Cependant elles accepteraient de bon gré une aide qui n'est plus aussi facile à obtenir qu'avant.

4. LES GURMANTCHE DE HAUTE-VOLTA

La situation sociale et agricole des Gurmantche de Haute-Volta s'apparente sur plusieurs points à celle des Senufo du Mali : baisse de la pluviométrie, éclatement de la famille, néanmoins la condition des femmes est fort différente.

Les Gurmantche ont connu pendant la dernière décade "une sécheresse désastreuse qui a sévèrement épuisé le sol et dégradé l'environnement. Les rendements sont extrêmement faibles et les paysans constatent qu'ils doivent cultiver des surfaces de plus en plus étendues pour satisfaire leurs besoins alimentaires"(1). Ils sont obligés d'acheter de la nourriture pour faire la soudure. Chez les Senufo du sud Mali certaines familles sont également dans cette situation.

Les Gurmantche vendent des arachides, un peu de coton et de sésame. A cause de l'inflation, la vente de l'arachide est de moins en moins rentable, ce qui oblige les paysans à augmenter la superficie des cultures de rente. "La plupart des unités de production comprennent quatre personnes ou moins : un homme, sa femme et ses deux enfants" (2).

Les jeunes femmes mariées passent plus de 75 % de leur temps de travail agricole, c'est-à-dire deux fois plus de temps qu'auparavant dans le champ familial. "Les femmes de la génération précédente affirment unanimement que ce n'était pas le cas dans le passé" (3). Pourquoi? Le temps que les chefs de famille consacrent aux cultures de rente sur leurs parcelles individuelles doit être compensé par le temps des femmes dans le champ familial. Celui-ci sert à produire les cultures de subsistance.

Autrefois "les femmes faisaient du jardinage et possédaient des parcelles personnelles d'arachides et de mil dont elles vendaient la récolte. Du fait de communautés de travail plus grandes et de

(1) Hemmings-Capihan, *op. cit.* : 11.

(2) *Ibid.* : 7.

(3) *Ibid.* : 8.

champs plus petits, les femmes avaient plus de temps pour se consacrer à leurs champs personnels" (1).

De nos jours, les contraintes de temps influencent le choix de ce champ. Il doit être près de celui du mari.

Par ailleurs, traditionnellement, les femmes durant la saison sèche investissaient leurs économies dans l'achat de marchandises qu'elles transformaient ensuite pour les revendre. Elles étaient très actives dans l'artisanat. De nos jours, elles possèdent moins de biens personnels, car elles consacrent moins de temps à leurs parcelles. Elles ont moins d'argent à investir. En plus, l'artisanat est concurrencé par les marchandises manufacturées.

Comment expliquer que l'éclatement de la famille joue contre la jeune femme chez les Gurmantche et à son avantage chez les Senufo ? Il ne faut pas chercher l'explication dans la matrilinearité, car autrefois les femmes gurmantche avaient davantage le contrôle des biens de leurs champs personnels que les femmes senufo ? A notre avis, c'est le fait qu'il existe des projets de développement favorisant certains hommes et jamais les femmes qui permet de mieux cerner le problème.

"Les projets de développement de cette région ont créé divers déséquilibres, particulièrement en fournissant des offres d'emploi pour les hommes et non pour les femmes, en dehors de la production traditionnelle... en formant des groupements villageois divisés selon le sexe qui éloigne les hommes de leurs champs et en délivrant une technologie qui s'adresse seulement aux besoins des hommes, les projets de développement les empêchent de travailler aux champs familiaux à des périodes cruciales du cycle agricole, ce qui alourdit la tâche des femmes" (2).

5. LES SENUFO D'ODORO (KORHOGO, CÔTE-D'IVOIRE)

Dans la région de Korhogo, c'est la présence d'une culture de rente importante encadrée par la CIDD (3) qui devient pour les femmes, le facteur principal expliquant le surcroît de travail.

La destructuration sociale est beaucoup moins avancée qu'au Mali. La terre est plus riche, moins touchée par la sécheresse et l'Etat ivoi-

(1) *Ibid.* : 12-13.

(2) *Ibid.* : 13.

(3) Compagnie ivoirienne du développement des textiles.

rien encadre davantage les hommes. Malgré que le sud du pays attire bon nombre de Senufo, l'exode ne semble pas comparable à celle du Mali.

Chez les Senufo d'Odoro,

"depuis que le coton est une production de rente, seuls les hommes s'occupent d'en diriger la culture et de la mettre en marché, les femmes, cependant, ne sont pas exclues des travaux nécessaires à la croissance des cotonniers... Une activité supplémentaire leur revient presque exclusivement pendant les mois de janvier, février ou mars : l'arrachage des cotonniers, toutes les femmes reconnaissent que 'le coton a augmenté le travail'" (1).

Les innovations ne sont pas utilisées sur le champ personnel des femmes. Il est interdit aux femmes de pulvériser des insecticides même dans les champs de coton "par crainte des empoisonnements ?" (2). Ainsi l'apparition de la charrette n'a pas supprimé la corvée de bois des femmes. L'attelage appartient aux hommes. "Cela gênerait la charrette de transporter des fagots !" (3) pensent les hommes senufo.

Dans cette région, le développement du coton et l'introduction de techniques plus modernes sont le produit de la CIDI. Ces techniques profitent aux hommes, ils sont soulagés des travaux des labours grâce à la culture attelée. La production augmente, le gain des hommes aussi. Quant aux femmes, le temps qu'elles consacrent à l'entretien et à la récolte du coton se fait au détriment de celui qu'elles peuvent passer à la fabrication de produits qui leur procurent des revenus personnels (beurre de karité, poudre de tabac).

"Les nouveautés techniques... améliorent seulement quelques secteurs des gros travaux masculins. Rien n'est encore adopté pour soulager parallèlement le sarclage, le repiquage ou les activités domestiques : activités davantage féminines" (4).

La négociation du temps de travail est plus difficile pour les femmes senufo d'Odoro que pour celles du Mali, car le contexte est différent. Les hommes sont encadrés par l'Etat qui les avantage nettement. Ce n'est pas que ces femmes ne réagissent pas aux contraintes que les hommes exercent sur elles, c'est plutôt que les hommes sont épaulés de l'extérieur, ce qui joue contre les femmes.

(1) Savignac, *op. cit.* : 26.

(2) *Ibid.* : 22.

(3) Citation de Mme Savignac, *Ibid.* : 31.

(4) Voir *Ibid.* : 36.

6. LES SENUFO ET LES DIULA DE KARAKPO (CÔTE-D'IVOIRE)

La société senufo de ce village s'avère être beaucoup plus conservatrice que celle des autres régions étudiées. Certes les familles ne sont pas constituées de 100 individus comme autrefois, néanmoins le mari n'est pas isolé car il travaille avec d'autres hommes, ses parents. L'organisation du travail agricole est sensiblement la même qu'auparavant. Le chef de famille

"contrôle une part importante de l'effort productif des membres de l'unité qu'il dirige. De plus, il prend la majeure partie des décisions concernant le champ collectif. C'est lui qui choisit l'emplacement de ce dernier, qui détermine l'importance de chaque espèce. Il organise l'activité des membres de l'unité, fixant le travail de chacun sur les différentes parcelles collectives, le moment de chaque opération culturale, etc" (1).

Chez les Senufo du Mali, le champ collectif se confond avec le champ individuel du mari, car celui-ci ne cultive pas avec ses frères. Les Senufo de Karakpo suivent une certaine tradition, néanmoins l'importance accordée de plus en plus aux parcelles personnelles modifient quelque peu la situation. Autrefois, une seule journée était réservée aux lopins personnels. Peu à peu, les hommes ont pris l'habitude de consacrer une journée de repos pour le travail du coton sur leur champ personnel. Ils accordent le même temps qu'auparavant au champ collectif, néanmoins selon des chefs, "les jeunes, fatigués par un excès de travail sur leur propre lopin, ne fournissent plus un effort aussi soutenu sur le grand champ" (2). Les cultures vivrières dominent nettement sur les champs collectifs. Au contraire, les hommes produisent des cultures de rente sur leurs parcelles personnelles. Les femmes pour leur part consacrent une partie de leur récolte de riz à nourrir la famille et l'autre partie est vendue par les femmes paysannes.

En 1978, 97 % des hommes exploitent un champ personnel contre 85 % des femmes pour la même période. "Les jeunes femmes, nouvellement mariées (âgées de moins de 25 ans) participent peu à cette augmentation des lopins personnels" (3). Ce sont les paysannes de 37 à 54 ans qui

(1) Le Roy, *op. cit.* : 103.

(2) *Ibid.* : 46.

(3) *Ibid.* : 46-47.

cultivent les superficies les plus élevées. Les paysans exploitent en moyenne 79 ares individuellement et les paysannes 38 ares. "Le revenu monétaire moyen masculin (chefs exclus) est supérieur à celui des femmes chez les Senufo : 1.700 F contre 6.000 F (1). Par ailleurs si les deux sexes utilisent leurs économies pour se vêtir, il en est autrement pour les autres dépenses qui concernent la catégorie des boissons et stimulants pour les agriculteurs et celles de l'équipement ménager et de l'alimentation pour les agricultrices.

Selon Xavier Le Roy, l'importance des recettes "dépend de la place qu'occupent les cultures de rapport, et en premier lieu le coton, dans les revenus monétaires" (2). Un encadrement assez important est fourni par la CIDA pour le coton. "Seuls les planteurs de coton bénéficient de cet encadrement, les autres villageois, notamment l'ensemble des femmes étant délaissés" (3). Cette culture du coton augmente les clivages économiques entre les planteurs et entre les hommes et les femmes.

"Il apparaît en effet que les 'gros' planteurs de coton de 1975 ont accru leurs surfaces, et leurs revenus monétaires, grâce à la culture attelée tandis que, dans le même temps, les 'petits' planteurs ont maintenu leur surface de coton au même niveau ou même, pour quelques-uns, ont abandonné cette spéculation" (3).

Selon Xavier Le Roy, la durée annuelle du travail agricole est plus longue pour les paysans, 1 400 heures comparativement à 1 100 heures environ pour les paysannes. A cela s'ajoute pour ces dernières 580 heures pour les "tâches ménagères" (4), ce qui donne une moyenne de deux heures par jour et par femme. C'est peu et très improbable, étant donné la longueur de la préparation des repas, le temps consacré aux corvées d'eau et de bois, sans compter les soins aux enfants. L'auteur ne spécifie pas ce qu'il entend par "tâches ménagères".

Par ailleurs nous ne savons pas si les femmes travaillent davantage de nos jours ; cependant nous constatons qu'elles consacrent autant de temps que les hommes à la récolte du coton (4). Pourtant le coton est cultivé d'abord sur les parcelles personnelles des hommes et jamais sur celles des femmes. Cette étude ne nous permet pas de jauger le

(1) *Ibid.* : 170.

(2) *Ibid.* 207.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.* 107 et 109.

temps des femmes. Par ailleurs, elle nous renseigne sur l'avoir de celles-ci. Une comparaison avec les paysannes diula est intéressante à cet égard. Elles exploitent des superficies plus restreintes 15 ares en moyenne contre 38 pour les femmes senufo. Leurs revenus sont pourtant plus importants 23.500 F contre 6.000 F en moyenne pour les paysannes senufo. Les premières ont d'excellentes récoltes de riz qu'elles écoulent sur le marché. Elles fabriquent du beurre de karité et font du commerce. Les secondes cultivent beaucoup de riz, mais elles en conservent une bonne partie pour l'auto-subsistance. Elles vendent aussi de la bière. Les chefs de famille diula contribuent davantage aux dépenses alimentaires que les Senufo (1). Ainsi les paysannes diula possèdent un peu plus d'argent pour elles-mêmes.

Plusieurs facteurs sont donc à considérer : les superficies des terres qui désavantagent les femmes par rapport aux hommes chez les senufo ; le type de cultures, le coton, culture de rente encadré par l'Etat au détriment du riz, culture en partie vivrière des femmes. Le facteur temps est essentiel à retenir, aux tâches agricoles s'ajoutent pour les femmes des tâches domestiques. La comparaison avec les femmes diula nous éclaire sur l'importance de l'utilisation des récoltes personnelles.

7. LES ADIUKRU (CÔTE-D'IVOIRE)

L'Etat ivoirien en introduisant le palmier sélectionné a complètement modifié l'organisation sexuelle du travail agricole. En effet, auparavant l'ensemble de la famille participait à l'exploitation du palmier à l'huile. Exclues par l'Etat et les paysans de ce travail, les femmes élaborent une nouvelle stratégie qui s'exprime par leur reconversion en productrices d'attieke (2).

Depuis que la SODEPALM (3) s'est installée dans la région, elles vivent de graves problèmes. La SODEPALM ne s'adresse qu'aux planteurs. Ces derniers reçoivent l'assistance technique, le crédit, etc. Ni les

(1) *Ibid.* : 188-189.

(2) Semoule à base de manioc. Dans d'autres villages, "c'est par le fumage et la commercialisation d'importantes quantités de poissons que les femmes réagissent" (Traore, *op. cit.* : 31).

(3) Société pour le développement et l'exploitation du palmier à l'huile.

femmes, ni les autres membres du lignage des planteurs ne sont encadrés. Le rôle des femmes est maintenant réduit au portage des régimes. Le mari rémunère son épouse "pour ce travail en lui donnant de l'argent, quelques pagnes ou du sel... La nature et la valeur "du cadeau" est fonction de l'importance des revenus que le paysan tire de la vente de sa production mais aussi des liens de solidarité au sein du couple" (1).

Comment les femmes adiukru se procurent-elles le manioc nécessaire à la fabrication de l'attieke ? La méthode la plus courante est la suivante. Les paysannes accomplissent un travail important dans les champs de manioc de leur conjoint, leurs oncles ou frères. Elles ne sont pas rémunérées pour cela mais

"elles s'attendent en contrepartie, à obtenir d'eux le manioc à un prix intéressant. Ces conditions sont très variables mais consistent très souvent pour elles à déboursier de l'argent... achat de paniers de tubercules ou remboursement du salaire d'un manoeuvre au propriétaire du champ" (2).

Pourquoi les femmes sont-elles dépendantes du champ du manioc des hommes ? Elles peuvent être utilisatrices de parcelles (celles non mises en valeur par le plan palmier), cependant elles ne peuvent généralement pas devenir chef d'exploitation "en raison du coût trop élevé des facteurs de production, plus précisément de la main-d'oeuvre salariée" (3). Pour leur part, les hommes possèdent le capital nécessaire grâce au plan palmier qui exclut les femmes. Encore une fois, nous constatons que l'intervention extérieure, dans ce cas-ci de la SODEPALM nuit aux intérêts des paysannes.

Celles-ci vivent également une relation conflictuelle avec les commerçantes adiukru, des grossistes qui vendent l'attieke à Abidjan. "La marge bénéficiaire touchée par les grossistes est de l'ordre de 60 % du prix de vente pratiqué" (4). La rémunération de la fabricante d'attieke est de 7.000 F par panier, néanmoins "déduction faite des coûts de production (1.800 F) et de la rétribution de son époux (évaluée à 4.000 F), la productrice ne perçoit que 1.200 F par panier (5).

(1) *Ibid.* : 29.

(2) *Ibid.* : 33.

(3) *Ibid.* : 34.

(4) Rambaud, *op. cit.* : 14.

(5) *Ibid.* : 9.

Il s'avère nettement plus avantageux d'être à la tête d'une exploitation de manioc (rôle masculin) que de le transformer (rôle féminin). Cette situation est d'autant plus injuste que les modestes revenus des femmes servent surtout à payer les soins médicaux et la scolarisation des enfants, devoirs qui devraient en principe revenir aux hommes car ils sont plus fortunés.

Pour ces femmes, "l'accès à la terre reste subordonné à la possession ou au contrôle des moyens (force de travail) de sa mise en valeur" (1).. Les commerçants payent certes l'attieke à un prix nettement trop bas aux productrices. Ce bas prix avantage néanmoins les hommes, car il empêche les femmes de s'affranchir de leur dépendance vis-à-vis des paysans pour la culture du manioc. "Autrefois, nous gagnions mieux notre vie" disent ces paysannes (2).

Par ailleurs, si les productrices d'attieke obtiennent de meilleurs prix des commerçantes ou de sociétés commerciales, on peut "craindre que les hommes, de plus en plus déçus par la politique des prix pratiqués" pour le palmier "ne se tournent davantage vers la production intensive du manioc... et bloquent davantage l'accès des femmes à la terre" (3).

CONCLUSION

Chez les Adiukru les paysannes ont encore accès à la terre, du moins pour un certain temps. Cependant elles n'ont pas les revenus nécessaires à son exploitation. Chez les Senufo du Mali, les vieilles femmes possèdent de l'argent, néanmoins les hommes refusent de s'engager comme manoeuvres auprès d'elles. Partout les agricultrices manquent de temps, car elles cumulent toujours deux activités importantes : les activités agricoles et ménagères. *Il est essentiel que les études sur le terrain tiennent compte de l'allocation du temps et des ressources entre hommes et femmes.*

La notion de revenu familial est erronée. Comme le souligne à juste titre Diana Callear de la FAO (CALLEAR - 1983) : la famille très éclatée ou partiellement éclatée n'est pas une unité de production basée sur la mise en commun de tous les revenus de ses membres et sur

(1) Traore, *op. cit.* : 49.

(2) *Ibid.* : 20.

(3) *Ibid.* : 50.

leur répartition égalitaire. Au contraire, la séparation des biens entre le mari et sa femme se prolonge même au-delà de la mort, car une Africaine n'hérite jamais des biens de son mari et vice versa.

Les rapports hommes/femmes influent sur la production agricole, car les hommes refusent souvent aux femmes la collaboration matérielle et humaine nécessaire à son expansion. Les maris préfèrent augmenter leurs revenus plutôt que ceux de leurs épouses. Les hommes semblent réagir de deux façons à une augmentation des biens de leurs conjointes : ils sont méfiants (1) ou ils abandonnent à leurs épouses la charge matérielle complète des enfants (2). Une nette peur des hommes de perdre du pouvoir, une crainte de la concurrence des paysannes expliquent en partie cette relation de plus en plus conflictuelle entre les hommes et les femmes. N'oublions pas que dans plusieurs régions, les femmes sont traditionnellement des expertes en agriculture.

Cet essai a voulu démontrer qu'à l'intérieur de cette relation conflictuelle, c'est plus facile pour les femmes de négocier avec les hommes quand ils sont isolés. Ils le sont par la disparition des grandes unités de production et surtout par l'absence de projets ou de sociétés de développement intégrateurs d'éléments mâles. Chez les Adiukru, l'Etat a masculinisé l'exploitation du palmier à l'huile. Quand les hommes sont seuls, ils ne peuvent se passer des femmes pour travailler sur leurs champs. Les paysannes senufo du Mali le savent parfaitement.

(1) Hélène Agbessi-Dos Santos, 1981 : 114.

(2) Soulignons qu'en Occident, certains maris refusent encore à leurs femmes le droit de travailler à l'extérieur du foyer. Plus nombreux sont ceux qui s'opposent à l'égalité des salaires entre hommes et femmes même dans le cas de leurs épouses. Alors que pour des raisons strictement économiques, la plupart auraient pourtant avantage à ce qu'il en soit autrement.

BIBLIOGRAPHIE

- AGBESSI-DOS SANTOS, H. (1981). "Changements dans les rôles productifs des femmes paysannes de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest", in Femmes et multinationales (sous la direction d'Andrée Michel), Karthala, Paris.
- CALLEAR, D. (1983). Women and Coarse Grain Production in Africa, FAO, Expert Consultation on Women in Food Production, Roma : 7-14, ESH : WIFP 183114.
- CISSE, C.M., DEMBELA, K., KEBE, Y.G., TRAORE, M.N. (1981). Mali, le paysan et l'Etat, Paris, Harmattan.
- COULIBALY, N.V. (1983). Réflexion sur l'état du développement rural dans le sud du Mali (cercle de Kadiolo), texte préparé pour le Centre d'étude et de coopération internationale, Montréal.
- d'EAUBONNE, F. (1977). Les femmes avant le patriarcat, Paris, Payot.
- GODELIER, M. (1978). Les rapports hommes/femmes : le problème de la domination masculine, La condition féminine, Recherches (collectif), Paris, Editions Sociales, 1978.
- HEMMINGS-CAPIHAN, G. (1981). Femmes gourmantche face aux agents de développement, Environnement africain, série Etudes et recherches, août 1981 : 1 à 21.
- LE ROY, X. (1983). L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière senufo, travaux et documents de l'ORSTOM, n° 156, Paris, ORSTOM, 208 pages et annexes.
- MEMEL-FOTÉ, H. (1980). Le système politique de Lodjoukrou, Paris/Abidjan, Présence africaine/Les nouvelles éditions africaines.
- RAMBAUD, C. (1980). Les femmes et le circuit de l'attieke en Côte-d'Ivoire, 20 pages.
- REED, E. (1979). Féminisme et anthropologie, Paris, Denoël/Gonthier, 272 p.
- RONDEAU, C. (1980). La société senufo du sud Mali, de la "tradition" à la dépendance, thèse de 3ème cycle, Université de Paris VII. (Elle est micro-filmée et disponible pour achat à l'Institut d'ethnologie, Museum national d'histoire naturelle, Paris).
- SAVIGNAC, C. (1979). Approche des conditions de travail en agriculture dans le nord de la Côte-d'Ivoire, *Cahiers ivoiriens de recherche économique et sociale*, n° 22 : 13 à 38.
- TRAORE, A. (1981). *L'accès des femmes ivoiriennes aux ressources - Les femmes et la terre en pays adioukrou*, Etude de recherche préparée pour le séminaire régional tripartite du BIT pour l'Afrique, Développement rural et la femme, Dakar, 15-19 juin, BIT WEP 10-4-04-24-1-86-6, 52 p.
- Terre des femmes (1982). Paris/Montréal, Maspéro/Boréal Express.

RÉSUMÉ

L'auteur s'interroge sur les facteurs qui permettent à des femmes senufo du Mali de répondre plus facilement que d'autres femmes aux contraintes qui pèsent sur elles. A l'aide d'une comparaison entre les Senufo de la région de Kadiolo (Mali), les Senufo de la région de Korhogo et de Bundiali (Côte-d'Ivoire), les Adiukru de Côte-d'Ivoire et les Gurmantche du Burkina-Faso, elle s'efforce de démontrer que la matrilinéarité constitue un facteur très secondaire. Selon elle, c'est l'absence de projets de développement des cultures de rentes conjuguée à l'éclatement très avancé de la famille étendue, et à l'isolement des paysans qui permet aux jeunes paysannes de mieux répondre aux contraintes qui pèsent sur elles, en particulier la contrainte du temps.

ABSTRACT

The author looks into the factors enabling Senufo women in Mali to respond more easily than others to the constraints affecting them. A comparison is made between the Senufo in the Kadiolo area (Mali), and in the Korhogo and Bundiali areas (Ivory Coast) with the Adiukru in Ivory Coast and the Gurmantche in Burkina-Faso, to show that matrilineal systems are an unimportant factor. The author believes that it is the absence of cash-crop development plans, combined with the considerable decline of the extended family and with peasants isolation, that enables young peasant women to find better responses to their constraints, particularly the time constraint.